

Réunion Comité Social et Economique Central de l'UES CAPGEMINI
Via TEAMS

Alain JAMMES	Elu titulaire	06 30 37 68 26	CSE APPLI
Lygie PORCHET DE KERPOISSON	Elue suppléante	06 07 37 32 34	CSE APPLI
Abla MECHERI -MOKHTARI	Représentante Syndicale	06 18 78 55 97	CSE INFRA

Breaking news

La direction annonce que :

- Les salariés promus (changement de grade) au 1^{er} janvier 2021 bénéficieront d'une rétroactivité au 1^{er} janvier 2021 dès le mois de mars.
- Les salariés qui auraient pu se voir augmenter (augmentation au mérite), au 1^{er} janvier ne le seront pas. Il a été en revanche annoncé que les augmentations auraient lieu en juillet 2021 sans rétroactivité au 1^{er} janvier 2021 mais doublées en termes de pourcentages... *A suivre...*

Nouvelle Organisation RH en France présentée par M. Bruno DUMAS.

- Le remplacement de la DRH Sogeti ex-ATS par M.Yann Philippe.
- **Les CoE (Centres d'Excellence)** : Direction des Affaires Sociales, Comp & Ben CSP, RSE France, CSP Mobilité Internationale, Talent & Acquisition, Talent Employability & Transformation, CoE L&D, Talent & Acquisition, GM & Shared Services seront désormais sous le pilotage de M. Gaël COENEN (DRH Apps France basé à Toulouse).

Pour plus d'informations, contactez la CFE-CGC !

Syndicat des Cadres et de l'Encadrement



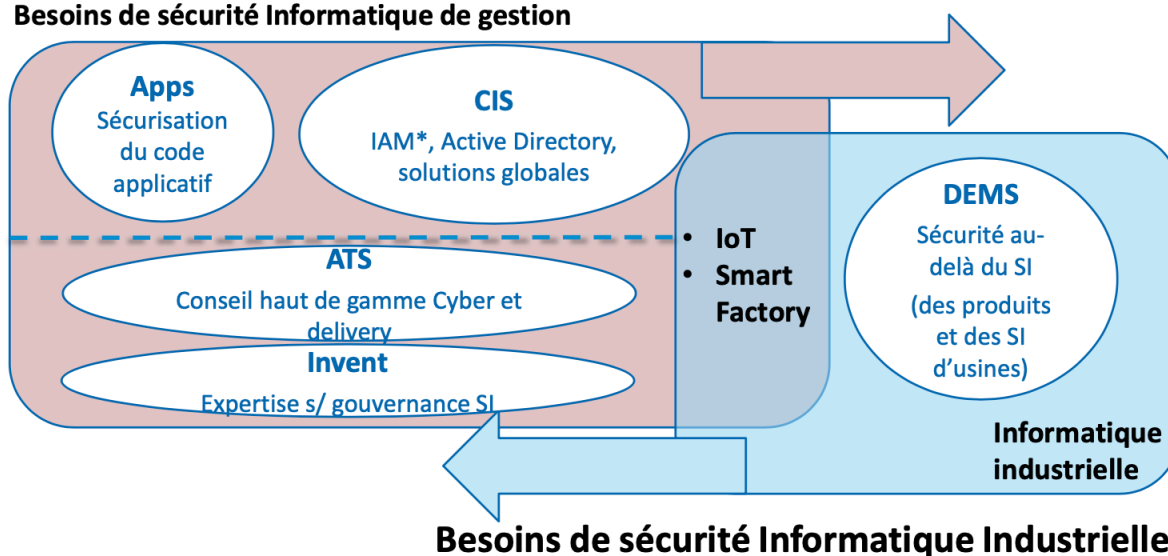
1. Consultation sur le projet d'apport partiel d'actifs de l'entité Cyber (Capgemini DEMS France) vers CIS (Capgemini TS) au 1er avril 2021

a. Présentation du rapport Sextant

Il s'agit d'un projet impulsé par le groupe.

Le marché de la Cybersécurité, reste porteur et en grande croissance malgré la crise. Le rapprochement des mondes IT et OT s'inscrit dans cette logique.

Besoins de sécurité Informatique de gestion



L'objectif de ce projet est de regrouper et de centraliser toutes les compétences Cybersécurité au sein d'une même GBL : CIS et répondre ainsi à une forte demande de marché.

Ce transfert des salariés de DEMS vers CIS est une 1^{ère} étape. Nous pouvons imaginer dans le futur, un transfert des compétences Cyber Sogeti et Altran vers CIS.

Les points de vigilance : faire jouer les synergies et ne pas perdre les compétences sur le marché de la Cybersécurité.

Côté RH : Créer l'adhésion des salariés au positionnement de la nouvelle cartographie métiers.

La direction devra communiquer auprès des IRP sur les Orientations Stratégiques de DEMS qui seront déterminantes, ainsi qu'un accompagnement des forces commerciales aussi bien de CIS que de DEMS voire des autres GBL du groupe.

Le projet de transfert va en effet rapprocher des collectifs de travail différents entre CIS et DEMS avec pour DEMS des salariés globalement plus âgés.

L'entité transférée, OT Security, ne change pas d'organisation et est transférée à l'entité IT Security au sein de l'entité Cybersecurity de CIS :

- OT Security comporte 51 salariés (l'assistante n'est pas transférée),
- IT Security comporte 105 salariés.

Le transfert des contrats de travail n'aura pas de conséquence sur le statut social des salariés.



En échange du transfert, le vendeur (Capgemini DEMS) recevra des titres de la société acheteuse Capgemini TS. Le rapport d'apport n'étant disponible qu'à compter d'avril 2021, le montant de l'opération n'est pas connu.

Concernant le référentiel métiers au sein de CIS :

Il existe depuis quelques mois, une nouvelle cartographie métiers au sein de CIS. Celle-ci projette des familles de métiers dont la « Cybersecurity » autour de 3 communautés où nous retrouvons 13 rôles aujourd'hui. Elles permettraient selon la direction, de nouvelles passerelles.

Chez DEMS : Les rôles sont plutôt liés aux métiers classiques de l'Ingénierie de DEMS contrairement à l'organisation chez CIS.

En synthèse, le transfert d'une activité en croissance vers CIS vient fragiliser DEMS et pose la question des perspectives pour DEMS au moment où les enjeux de l'arrivée d'Altran sont de plus en plus présents.

La CFE-CGC restera évidemment investie aux côtés des collègues transférés. Pour tout besoin d'informations concernant ce projet, merci de nous contacter directement.

b. Recueil d'avis

Faisant suite à la lecture d'une motion unanime des élus du CSE Central et d'éléments manquants à se prononcer par un vote, la direction devra apporter des réponses afin que le CSE Central soit en capacité de rendre un avis.

2. Information en vue de la consultation sur la mise en place d'un système de vidéosurveillance pour le site de Pérols

Une présentation de la direction a eu lieu.

Que peut-on filmer (*source CNIL*)?

Les caméras peuvent filmer

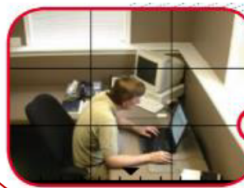
- Les entrées des bâtiments, les issues de secours et les voies de circulation, les zones de marchandises ou de bien de valeurs sont entreposés
- Sous certaines conditions les employés manipulant de l'argent ou du matériel de valeur



Oui, on peut installer des caméras dans un couloir à des fins de sécurité.

Les caméras ne peuvent pas filmer

- Les zones de pause, vestiaires, toilettes
- Locaux syndicaux ou des représentants du personnel, ni l'accès aux locaux ou zones d'affichage
- Pas de surveillance des employés sur les postes de travail, attention aux agents d'accueil
- Interdiction d'enregistrer le son



Non, il est interdit de surveiller ainsi ses employés.

Une motion du CSE Central Capgemini **sur la mise en place d'un système de vidéosurveillance pour le site de Pérols** a été portée à la connaissance de la direction :



LinkedIn



Le CSE Central préconise que l'information sur la mise en place d'un système de vidéosurveillance pour le site de Pérols soit inscrite à l'ordre du jour des réunions des ICRP du 9 février :

- ICRP Invent IdF-Régions
- ICRP Infra Méditerranée
- ICRP Appli Méditerranée

Pour être en capacité de rendre son avis, le CSE Central s'appuiera sur les remarques et éventuelles préconisations des ICRP qui remonteront par les CSEE concernés.

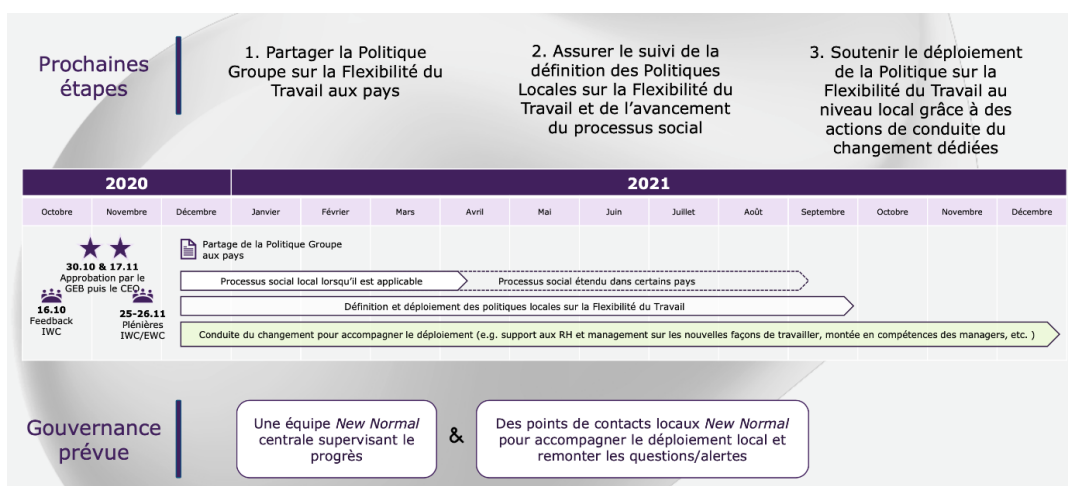
3. Approbation du projet de PV de la réunion du 10 novembre 2020

Approbation unanime du PV

4. Mise à jour du calendrier des prochaines réunions du CSEC

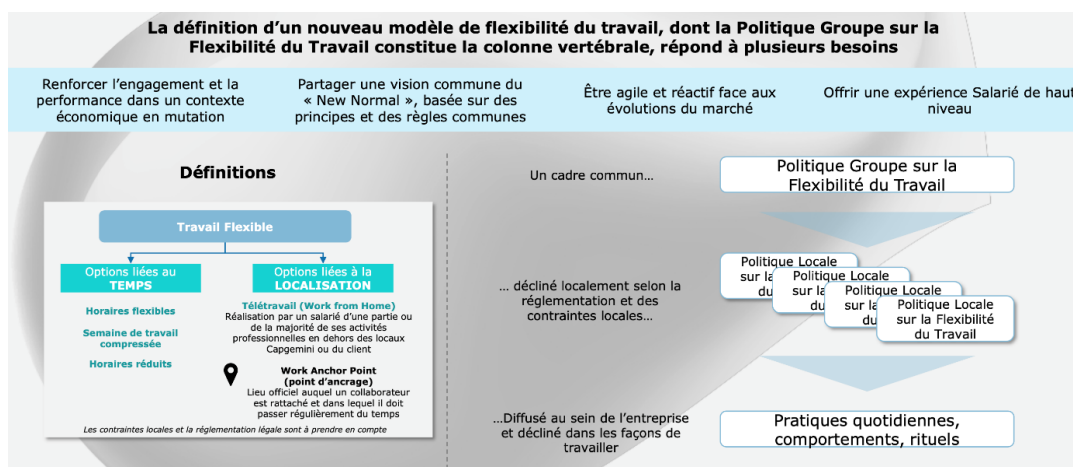
- Mardi 16 février 2021
- Mardi 09 mars 2021
- Mardi 30 mars 2021
- Mercredi 28 avril 2021 Orientations Stratégiques
- Mercredi 12 mai 2021 (en lieu et place du 05 mai 2021) Orientations Stratégiques
- Mardi 01 juin 2021
- Mardi 28 septembre 2021
- Mardi 21 décembre 2021

5. Reprise de la présentation des principes au titre du New Normal



LinkedIn





Point d'ancrage ou **Work Anchor Point** : Les salariés doivent venir passer du temps au sein de leur point d'ancrage, comprendre par cela, le site d'appartenance au minimum une fois par mois et une fois tous les 15 jours pour les nouveaux arrivants durant leur 1ère année chez Capgemini (quel que soit leur grade).

Il est également défini par la direction :

Directive Groupe : Le % de temps passé en télétravail devrait être compris entre :

- 30% minimum (6 jours par mois)
- 70% maximum (14 jours par mois)

Rappel : cette directive s'applique hors de tout contexte de crise (comme celle de la Covid-19)

Des exceptions au niveau Groupe existent :

- Spécificités des rôles/postes
- Demandes justifiées des clients
- Incapacité démontrée du collaborateur à travailler à distance
- Sous-performance documentée
- Réglementation locale

Le télétravail sera encadré par voie d'avenant au contrat de travail. Les avenants existants perdureront y compris pour des jours de télétravail en deçà des 6 jours de télétravail par mois et notamment pour les salariés qui ne souhaitent pas davantage de jours de télétravail. La CFE-CGC y restera vigilante.

Groupe IT travaille actuellement à se doter d'outils permettant de travailler en présentiel et en distanciel simultanément (modèle hybride) et des salles de réunion immersives.

Bon à savoir : l'accord télétravail est actuellement en cours de négociation et nous vous encourageons à nous faire part de vos interrogations, suggestions ou inquiétudes. La CFE-CGC reste très attachée à ce que le télétravail pour chaque salarié de l'UES soit choisi et jamais contraint. A l'inverse, nous défendons les collègues qui pour des raisons personnelles ou professionnelles, ne souhaiteront plus exercer leur mission en télétravail (principe de réversibilité ou de réajustement).

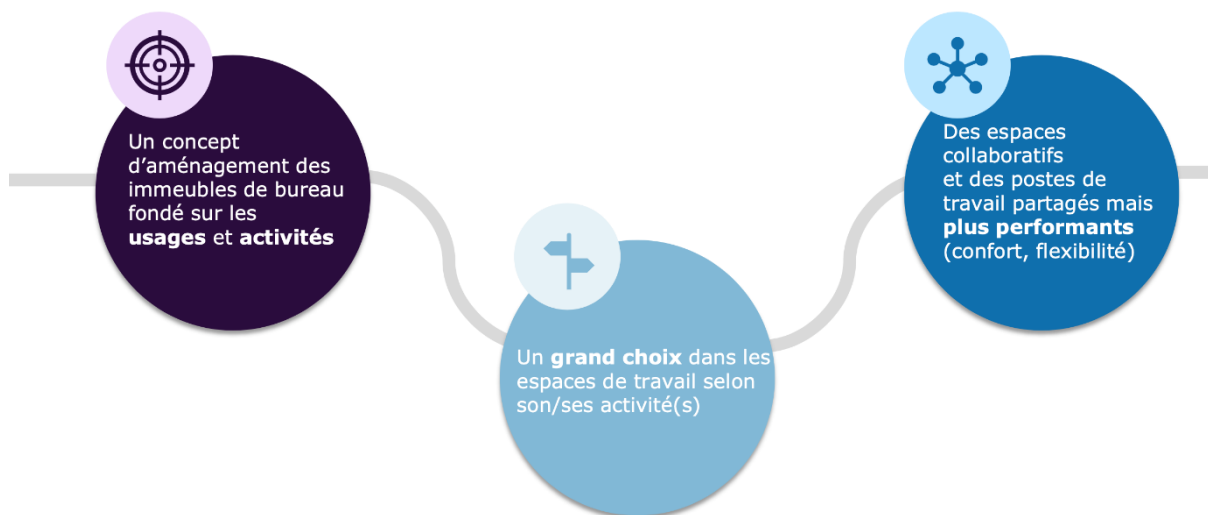


LinkedIn



6. Présentation de la charte immobilière V3 et du Flex-Office

Du point de vue des collaborateurs le Flex Office c'est



Une motion du CSE Central Capgemini suite à la présentation des principes du New Normal et du Flex-Office a été lue en instance :

Suite à la présentation des principes du New Normal et du Flex-Office, le CSE Central constate qu'il s'agit de principes Groupe non déclinés pour la France.

Le CSE Central demande que des informations / consultations du CSE Central soient lancées concernant la déclinaison du New Normal en France, notamment sur :

- *Gestion du temps, dont :*
 - *Horaires de travail*
 - *Flexibilité des horaires*
- *Gestion des espaces de travail, dont*
 - *Flex-Office*
 - *Répartition du travail entre télétravail / sites client ou Capgemini*
 - *Modalités d'accès aux sites Capgemini*
- *Autres impacts sur l'organisation du travail, dont*
 - *Application du télétravail suite à avenant ou nouvel accord*
 - *Outils*

Le CSE Central demande le planning de la déclinaison du New Normal en France.

Pour plus d'informations, contactez la CFE-CGC !

Syndicat des Cadres et de l'Encadrement

